

HABILITATION - INTERVENTIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE - HT



AMIENS
74 rue de Poulainville
CS 50024
80084 Amiens Cedex 2
03 22 54 64 00

BEAUVAIS
6 avenue Paul-Henri Spaak
60000 Beauvais
03 44 12 37 80

CHAUNY
116 rue André Ternynck
02300 Chauny
03 23 40 23 30

COMPIÈGNE
87 avenue de la Mare Gessart
ZAC du Bois de Plaisance
60280 Venette
03 44 20 70 10

FRIVILLE
Rue Émile Zola
BP 60094
80534 Friville Escarbotin
03 22 60 20 20

ST-QUENTIN
Z.A. La Vallée
114 rue de la Chaussée Romaine
02100 St-Quentin
03 23 06 28 88

SENLIS
1 avenue Eugène Gazeau
60300 Senlis
03 44 63 81 63

SOISSONS
161 rue des Grands Près
02200 Billy sur Aisne
03 23 75 65 75



DATES

Saint-Quentin le 14/03/2019
Senlis le 21/03/2019
Soissons le 10/04/2019
Amiens le 11/04/2019



DURÉE

jours



VALIDATION

- Attestation de formation
- Avis et recommandation du titre d'habilitation électrique après formation

OBJECTIFS

- Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques
- Etre capable d'exécuter des travaux électriques, des opérations de consignation sur des ouvrages et/ou installations électriques en HTA en toute sécurité et conformément à la norme NF C 18-510

PUBLIC

Personnel électricien opérant dans les domaines HTA, appelé à effectuer et à diriger des travaux ou des consignations ou des manœuvres sur des installations électriques

Retrouvez le code CPF de cette formation sur ce lien (en bas de page du programme, rubrique "habilitation ...")

- **Salariés** : les codes CPF sont attribués à l'échelle nationale pour chaque branche professionnelle
- **Demandeurs d'emploi** : les codes CPF sont propres à la région Picardie

PRÉ-REQUIS

Posséder des connaissances en électricité ou aura suivi au préalable une formation à l'électricité adapté à son poste de travail

COÛTS

150 € HT/pers./jour

PROGRAMME

La réglementation

- Les 4 décrets 2011, le Code du Travail, les titres d'habilitation

Les zones à risques électriques en HT

- Zones d'environnement, de voisinage....

Les documents applicables en HT

La démarche d'analyse des risques

Les moyens de protection

- Équipements individuels et collectifs

La consignation

- Rôle du chef d'établissement ou d'exploitation
- Rôle du chargé de consignation, de travaux, de l'exécutant électricien, du surveillant de sécurité
- Manœuvres et procédures de consignation et de déconsignation, d'exploitation, d'urgence
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Cas particuliers
- Les verrouillages

Appareillage électrique en HTA

- Modes de livraisons HTA
- Cellule interrupteur sectionneur
- Cellule protection fusibles, disjoncteur
- Cellule comptage
- Le transformateur HTA et ses protections

Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique

Applications pratiques

- Exemples de mise en situation adaptée au(x) titre(s) préparé(s) :
 - . Identifier la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques,
 - . Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais,
 - . Organiser les travaux, délimiter et signaler la zone d'opération spécifique,
 - . Manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage dans le cadre d'une consignation en 1 ou 2 étapes,
 - . Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection,
 - . Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche de manœuvre, attestation de consignation.....)

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.
- Évaluation des connaissances théoriques et pratiques, conformément à la norme NF C18-510

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques, et de mise en situation
- La formation est animée par des formateurs experts, validés par nos équipes pédagogiques et disposant de 5 à 10 années d'expériences dans leur domaine de compétences